

# PARIS 2024 : UN HÉRITAGE POUR ET AVEC LES JEUNES

CONTRIBUTION-

Septembre 2023





# Sommaire

| Introduction   | 2  |  |  |  |  |  |
|--|----|--|--|--|--|--|
| 1. <u>Des dispositifs pérennisés et amplifiés</u>  | 3  |  |  |  |  |  |
| A. Éducation et jeunesse   | 3  |  |  |  |  |  |
| Semaine Olympique et Paralympique  |    |  |  |  |  |  |
| Label "Génération 2024"  | 4  |  |  |  |  |  |
| 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école                                     | 5  |  |  |  |  |  |
| Classes Olympiques   | 6  |  |  |  |  |  |
| Missions de Service Civique "Génération 2024"  | 7  |  |  |  |  |  |
| <ul> <li>B. Promouvoir une pratique sportive accessible à tous et durable</li> </ul>     | 8  |  |  |  |  |  |
| Terre de Jeux 2024   | 8  |  |  |  |  |  |
| Club Paris 2024  | 9  |  |  |  |  |  |
| Coach Climat évènements  | 10 |  |  |  |  |  |
| 2. <u>Une gouvernance clarifiée et un financement à la hauteur d'une nation sportive</u> | 11 |  |  |  |  |  |
| A. Une gouvernance clarifiée   | 11 |  |  |  |  |  |
| B. Un financement à la hauteur d'une nation sportive                                     | 14 |  |  |  |  |  |
| Santé financière des acteurs du sport  | 14 |  |  |  |  |  |
| Budget de l'Etat pour le sport   | 14 |  |  |  |  |  |
| Impact 2024  | 16 |  |  |  |  |  |
| Financement de la recherche  | 17 |  |  |  |  |  |
| Infrastructures et équipements   |    |  |  |  |  |  |
| Plan "5000 terrains de sport"  |    |  |  |  |  |  |
| Plan "Cours d'écoles actives et sportives"   |    |  |  |  |  |  |
| Annexe   | 21 |  |  |  |  |  |





# Introduction

En mai 2021, Emmanuel Macron déclarait vouloir "faire de la France une nation sportive". Avec les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 en ligne de mire, cette promesse ambitieuse s'inscrivait néanmoins dans un contexte où le budget propre du ministère chargé des sports était en baisse.

Cette ambition d'une "nation sportive", partagée par l'ensemble du monde sportif français, ne saurait se résumer à l'atteinte des objectifs évoqués par le gouvernement en termes de médailles olympiques. Elle implique en effet l'exigeant défi de rendre la population française plus active et moins sédentaire.

Dans un paysage sportif français en mutation depuis l'attribution des JOP en 2017, avec notamment la création de l'Agence nationale du Sport (ANS) en 2019, ce défi ne peut se relever que grâce à la mobilisation de tous et des politiques publiques structurantes pour le sport. En effet, les derniers grands événements sportifs accueillis en France n'ont pas eu d'impact durable sur la pratique d'activités physiques et sportives (APS) des français.

Agissant comme catalyseur de ces politiques de développement de la pratique d'APS pour tous, le comité d'organisation des JOP (Paris 2024) a placé, dès la phase de candidature, la notion d'héritage au cœur de son action. Cet héritage, en premier lieu matériel, grâce à la construction d'infrastructures utilisables durablement et la réhabilitation d'équipements existants, se veut également immatériel, avec une attention particulière portée à l'impact social et environnemental de cet événement planétaire.

C'est autour de cette ambition d'une population plus active et de JOP impactant positivement et durablement la société et le sport français que de nombreux programmes ont été développés depuis 2017, grâce à une étroite collaboration entre Paris 2024, l'Etat, l'ANS et le mouvement sportif.

À travers l'ANESTAPS, les jeunes occupent une place importante au sein de ces différents dispositifs et contribuent à leur développement. Convaincue que l'échéance des JOP ne peut être synonyme d'un coup de sifflet final pour ces politiques sportives structurantes, l'ANESTAPS souhaite placer la jeunesse au cœur de l'héritage de Paris 2024. Cette contribution en porte une vision claire et ambitieuse.



# 1. Des dispositifs pérennisés et amplifiés

# A. Éducation et jeunesse

# Semaine Olympique et Paralympique

La semaine olympique et paralympique est une semaine dédiée à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes en mobilisant la communauté éducative, les collectivités territoriales et le mouvement sportif autour des valeurs citoyennes et sportives. Cette semaine est aussi l'occasion de faire connaître les Jeux paralympiques et par conséquent les différents parasports.

Cette semaine, qui permet d'associer pratiques physiques et sportives et enseignement moral et civique, se devra de perdurer suite aux JOP 2024, avec une thématique annuelle qui sera choisie par le groupe de suivi "Héritage 2024" de l'ANS. Elle sera l'occasion de promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives et ainsi lutter activement contre la sédentarité des plus jeunes et, à terme, du grand public.

Fruit d'une collaboration entre le MENJ, le MESR, le MSJOP, les fédérations de sport scolaire et universitaire et le mouvement sportif et parasportif, elle devra pleinement associer les étudiants et futurs professionnels du secteur sportif afin d'encadrer et animer les activités proposées, mais également pour déployer ces actions de manière efficiente sur l'ensemble du territoire.

Le soutien financier du MENJ et du MSJOP sera nécessaire pour permettre au mouvement sportif, au tissu associatif et à l'ensemble des acteurs territoriaux de mettre ces actions en place.

- Le maintien de la semaine olympique et paralympique et son élargissement au grand public
- Une intégration transversale des étudiants dans la mise en place de cette semaine
- Un soutien financier du MENJ et du MSJOP dans le déploiement des actions





### Label "Génération 2024"

Délivré par le MENJ et le MESR aux établissements scolaires et d'enseignement supérieur, le label Génération 2024 vise à développer les liens entre les établissements scolaires, les établissements d'enseignement supérieur et le mouvement sportif en répondant à quatre grands objectifs :

- 1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire
- 2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques
- 3. Accueillir et accompagner les sportifs de haut-niveau
- 4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements

Malgré plus de 100 établissements d'enseignement supérieur labellisés, le label peine à prendre corps sur les campus. Pour cause, les étudiants, perçus davantage comme bénéficiaires et spectateurs du dispositif qu'acteurs à part entière, ne sont que trop peu voire pas associés aux actions mises en place. En ce sens, la désignation d'un référent étudiant au sein de chaque établissement labellisé, agissant en collaboration avec le référent initialement nommé, permettrait d'impliquer plus largement les usagers et ainsi diversifier et amplifier ces actions.

Les objectifs du label, louables et partagés par les acteurs du monde sportif, ne peuvent être atteints sans le déploiement de projets et dispositifs structurants au sein des établissements. Il est en ce sens nécessaire d'accompagner humainement et financièrement et de valoriser les établissements mettant en place des actions concrètes permettant d'impacter durablement la pratique sportive des étudiants.

L'objectif affiché d'accueillir et accompagner au mieux les sportifs de hautniveau au sein des établissements ne doit pas se limiter aux simples listes ministérielles, mais bien prendre en compte l'ensemble des publics dont le niveau de pratique nécessite des adaptations. En ce sens, l'accompagnement des élèves inscrits dans les parcours de performance fédéraux (PPF) est indispensable. Plus largement, au-delà d'une logique de performance, l'ensemble des engagements sportifs dans leur diversité (arbitrage, encadrement...) doivent être valorisés par les établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

Pour finir, les critères d'attribution du label doivent évoluer et des critères d'évaluation doivent être construits afin de s'assurer du plein engagement des établissements néo-labellisés et renouvelés. Intégrée au comité de labellisation depuis sa création, l'ANESTAPS continuera de prendre pleinement part à la poursuite de ces travaux.



# L'ANESTAPS demande :

- La désignation d'un référent étudiant au sein de chaque établissement labellisé
- Un accompagnement humain et financier des établissements développant des projets structurants pour la pratique sportive des étudiants
- L'accompagnement des élèves inscrits dans les parcours de performance fédéraux (PPF)
- La valorisation des engagements sportifs des élèves et étudiants dans leur diversité
- La révision des critères d'attribution du label et la co-construction de critères d'évaluation des établissements labellisés

# 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école

En septembre 2020 était lancé l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place des "30 minutes d'activité physique quotidienne". Plébiscité par plus de 11000 écoles, le dispositif initié par Paris 2024, le MENJ et le MSJOP en collaboration avec le mouvement sportif s'est vu généralisé à partir de la rentrée scolaire 2022.

Pensée comme une réponse d'urgence à la bombe à retardement sanitaire que représente la sédentarité des jeunes, le dispositif peine aujourd'hui à se déployer de manière homogène et efficiente sur l'ensemble du territoire. Plusieurs éléments viennent expliquer cette situation.

Tout d'abord, des inégalités d'ordre matériel persistent entre les établissements scolaires, ces derniers ne possèdent en effet pas tous d'infrastructures sportives, et la mutualisation des équipements avec les collectivités territoriales reste trop peu optimale. La mise à disposition d'un kit sportif par l'ANS et Paris 2024 ne vient qu'en partie combler ce déficit, puisque sur les 45000 écoles françaises, seules 17000 en ont été dotées.

Ensuite, le manque de formation des professeurs des écoles en matière d'activités physiques et sportives représente un frein considérable à la bonne mise en place du dispositif. Pour combler ces lacunes d'encadrement et d'animation, les étudiants en STAPS constituent un vivier essentiel. Une grande partie d'entre eux peut en effet trouver sa place dans le déploiement des 30' d'APQ, qu'il s'agisse d'encadrement ou de coordination des acteurs mobilisés, dans le cadre d'un stage ou d'une insertion professionnelle post-diplôme.



Par ailleurs, le dispositif doit s'inscrire en complémentarité et non en substitution de l'enseignement d'EPS. Alors que l'EPS répond à des objectifs essentiels d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au vivre-ensemble, les 30' d'APQ représentent une opportunité de développer les liens entre système éducatif et mouvement sportif afin de faire perdurer la pratique d'APS des jeunes en dehors du temps scolaire.

Il reste néanmoins essentiel et absolument prioritaire d'améliorer la formation initiale et continue des professeurs des écoles en matière d'EPS, afin d'assurer les 3h hebdomadaires actuellement trop peu et mal dispensées dans de nombreux établissements scolaires.

# L'ANESTAPS demande:

- L'accélération de la distribution des kits sportifs dans les écoles
- L'implication des étudiants en STAPS dans les différentes missions inhérentes au déploiement du dispositif
- Le développement des synergies entre système éducatif et mouvement sportif
- L'amélioration de la formation des professeurs des écoles en matière d'EPS, et la réelle tenue des 3h hebdomadaires d'enseignement

# Classes Olympiques

Pilotées par le CNOSF, les Classes Olympiques s'adressent aux élèves scolarisés de la maternelle à l'université et visent les établissements qui utilisent des thématiques olympiques et sportives comme support d'apprentissage. Leur projet annuel est construit autour de ressources pédagogiques mises à disposition pour les enseignants et de temps forts pour les élèves.

Les établissements engagés dans ce programme, dont la pérennisation après 2024 est essentielle, doivent être accompagnés pour permettre aux enseignants de bénéficier de formations continues sur les thématiques de l'olympisme et des APS, et leur utilisation comme outil pédagogique.

Le projet annuel des classes olympiques doit aussi nécessairement se construire et s'articuler avec celui de l'enseignement d'EPS.

Utilisant le sport comme support d'apprentissage, les classes olympiques sont également le lieu idéal pour sensibiliser les élèves aux enjeux sociaux actuels (transition écologique, inclusion, lutte contre les discriminations...).

En ce sens, une collaboration entre les établissements scolaires concernés et les associations locales d'étudiants en STAPS permettrait de mettre en place des temps forts d'éducation populaire sur ces différentes thématiques.



Des projets comme la JNSH ou la SNSE pourraient ainsi s'intégrer pleinement dans le projet annuel et le calendrier des classes olympiques.

# L'ANESTAPS demande:

- La formation continue des enseignants engagés dans le programme sur l'olympisme, les APS et leur utilisation comme outil pédagogique
- La mise en place de temps forts d'éducation populaire grâce à une collaboration entre établissements scolaires et associations STAPS du territoire
- L'inscription de la JNSH et de la SNSE dans le projet annuel et le calendrier des classes olympiques

# Missions de Service Civique "Génération 2024"

Dans le cadre de son plan national en faveur de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques publié en novembre 2019, l'État déploie des missions de Service Civique orientées vers "la préparation et l'accompagnement des Jeux de Paris 2024" pour contribuer à renforcer l'engagement citoyen, dans le domaine du sport et plus largement en faveur de l'héritage des Jeux. Elles font l'objet d'une labellisation et sont déployées au nombre de 10 000 par an, de 2021 à 2024.

Ainsi, dans le cadre de la Stratégie Impact & Héritage des Jeux de Paris 2024, la Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP), le mouvement sportif français (CNOSF et CPSF), l'Agence du Service Civique et Paris 2024 déploient conjointement un plan national de labellisation de missions de Service Civique "Génération 2024". Ces missions de service civique doivent permettre aux structures d'accueil et aux jeunes engagés de faire partie de la communauté Paris 2024, de contribuer à l'héritage des Jeux, d'être au contact de la population et de renforcer les liens avec les publics bénéficiaires.

En labellisant ses missions "Génération 2024", un organisme agréé bénéficie du droit d'utilisation de ressources graphiques, d'un accès privilégié aux outils pédagogique de Paris 2024, de ressources mises à disposition par l'Agence du Service Civique (formations et ateliers d'échanges de pratiques pour les tuteurs, outils pour l'accompagnement au projet d'avenir des volontaires...), de rencontres avec des membres de la communauté Paris 2024 et d'une mise en réseau avec les acteurs du territoire au sein des collectivités labellisées Terre de Jeux 2024.



# L'ANESTAPS demande:

- Le maintien de la labellisation des missions de Service Civique "Génération 2024" afin de favoriser la mise en réseau des structures d'accueil et des jeunes engagés ayant des missions autour du domaine "Sport et Société"
- La valorisation des compétences des volontaires en service civique dont les missions sont labellisées "Génération 2024" auprès du monde sportif

# B. Promouvoir une pratique sportive accessible à tous et durable

# Terre de Jeux 2024

Destiné aux collectivités territoriales et au mouvement sportif, à travers ses fédérations et organes olympiques territoriaux (CROS/CDOS/CTOS), le label Terre de Jeux 2024 a pour vocation de faciliter et valoriser l'engagement des acteurs territoriaux dans "l'aventure des Jeux". Plus largement, il a pour objectif d'inciter à agir pour développer la pratique d'activités physiques et sportives de toutes et tous.

Chaque collectivité labellisée s'engage ainsi à "déployer des programmes liés au sport" à hauteur de ses moyens et en cohérence avec son niveau d'intervention. En retour, elle peut bénéficier d'une identité visuelle et de supports de communications ad hoc, et accéder à l'ensemble des ressources, informations et échanges de bonnes pratiques mis à disposition par Paris 2024.

Le label Terre de Jeux 2024 étant octroyé jusqu'à la fin des Jeux Paralympiques (septembre 2024), il apparaît comme essentiel d'en assurer tout d'abord l'évaluation, pour envisager la suite la plus appropriée pour les collectivités et acteurs du mouvement sportif labellisés.

Cette mission pourra être réalisée par le groupe de suivi "Héritage 2024" de l'ANS et devra permettre d'identifier les acteurs territoriaux exemplaires en matière de promotion de la pratique d'activités physiques et sportives, ainsi que de recenser les bonnes pratiques mises en place par ces derniers.

Par la suite, il sera nécessaire d'accompagner les collectivités à maintenir les programmes exemplaires recensés, et de faciliter le déploiement des bonnes pratiques par les acteurs territoriaux qui le souhaitent, en maintenant et développant l'ensemble des outils et ressources actuellement mis en place, et ce grâce à une coordination efficace entre acteurs nationaux et territoriaux (mouvement sportif, Etat...).





# L'ANESTAPS demande:

- Une évaluation du label Terre de Jeux 2024 à l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Le recensement des collectivités exemplaires et des bonnes pratiques mises en place
- L'accompagnement des acteurs territoriaux par le maintien et le développement des outils et ressources actuellement proposés

# Club Paris 2024

Lancé par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2020, le Club Paris 2024 réunit plus de 3 millions d'inscrits à seulement un an des JOP. Gratuit et ouvert à toutes et tous, le dispositif permet à celles et ceux qui le souhaitent de participer à leur manière aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Pour cela, l'objectif est simple, atteindre un total de 100 000 points pour pouvoir prétendre à un tirage au sort qui donne entre autres accès au Marathon pour toutes et tous, au relais de la Flamme Olympique, à des visites des sites olympiques et paralympiques, des rencontres de champions de sa discipline, ou encore à des défis sportifs avec des athlètes français. Afin de récupérer des points et pouvoir bénéficier de ces récompenses, plusieurs possibilités existent avec notamment des défis, des challenges sportifs, la pratique d'une activité physique et sportive régulière, etc...

Le Club Paris 2024 a depuis sa création été catalyseur de l'engouement autour des Jeux Olympiques et Paralympiques. À l'heure où la dimension d'héritage commence prend une place de plus en plus importante, celui-ci ne se limite pas à un événement ponctuel, mais s'étend à une vision à long terme de l'engagement sportif. Avec une communauté comptant déjà trois millions de membres, il est impératif de préserver ce lien précieux et de valoriser ce vivier. Toutefois, l'objectif dépasse la simple conservation de ce lien. Le Club Paris 2024 vise à devenir bien plus qu'une communauté en ligne qui relève des défis sportifs, il aspire à devenir le réseau social du sport par excellence. Un lieu où les pratiquants et pratiquantes peuvent échanger, partager leurs réalisations et s'encourager à maintenir une vie saine et active.

De plus, ce réseau social du sport pourrait également servir d'un outil prépondérant pour la réalisation d'enquêtes et de sondages auprès d'un public cible. La vaste communauté du Club Paris 2024 représente une opportunité unique de recueillir des données et des informations sur les préférences, les besoins et les opinions des amateurs de sport. Ces enquêtes pourraient informer les décideurs, les organisations sportives et le gouvernement sur les moyens de promouvoir davantage la pratique sportive, d'améliorer les infrastructures et de répondre aux attentes des sportifs amateurs.



Finalement, le Club Paris 2024 est bien plus qu'une simple continuation des Jeux Olympiques. C'est une opportunité de maintenir la flamme des Jeux allumée, de transformer une communauté en ligne en un réseau social du sport vibrant, et d'utiliser cet outil pour conduire des enquêtes significatives. En unissant la passion pour le sport et la connexion sociale, le Club Paris 2024 peut véritablement façonner un avenir actif pour tous et toutes.

# L'ANESTAPS demande:

- Le maintien du Club Paris 2024 pour continuer à promouvoir des événements sportifs majeurs en France et développer la pratique d'APS de toutes et tous
- Que le Club Paris 2024 devienne le futur réseau social du sport
- L'utilisation du Club Paris 2024 comme ressource pour mener des enquêtes afin d'évaluer et adapter les politiques publiques du sport

### Coach Climat évènements

L'application "Coach Climat évènements" est une initiative visant à sensibiliser et à encourager les organisateurs d'événements sportifs, ainsi que les participants et les spectateurs, à prendre en compte les aspects environnementaux, en particulier les émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO2, eqCO2) associés à ces événements.

Ainsi durant l'année 2023, l'ANESTAPS a été associée au travail de développement de l'application Coach Climat. Cet outil conçu par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 permet à la fois de calculer les émissions carbone de l'événement, mais également d'établir des stratégies de réductions, dans le but de réduire l'impact environnemental de son événement sportif.

L'utilisateur de l'outil doit renseigner des informations quantitatives et qualitatives de son événement sportif sur 10 catégories différentes :

- Restauration
- Hébergement
- Déplacements
- Infrastructures et Énergies
- Matériel Sportif
- Logistique
- Habillage du site
- Objets promotionnels
- Numérique
- Déchets





Ces catégories permettent d'identifier les plus gros postes d'émissions. Des plans d'actions sont ainsi proposés et permettent de "coacher" les organisateurs d'évènements sportifs utilisant l'application, afin de mettre en place des stratégies de réduction en amont de l'événement, ou pour l'édition suivante.

Cet outil est gratuit, accessible pour tous les utilisateurs peu importe leur niveau d'expertise, et s'adapte à tous types d'évènements sportifs. Il est ainsi un outil que Paris 2024 laisse en héritage de ses Jeux, visant à promouvoir l'événementiel sportif durable, en maîtrisant et réduisant son impact environnemental.

# L'ANESTAPS demande:

- La sensibilisation et la formation à l'utilisation de cet outil pour les jeunes dans une formation du champ du sport, et plus spécifiquement pour les jeunes en formation dans l'événementiel sportif
- La valorisation des organisateurs d'événements sportifs utilisant cet outil et mettant en oeuvre les plans d'actions proposés

# 2. <u>Une gouvernance clarifiée et un financement à la hauteur d'une nation sportive</u>

# A. Une gouvernance clarifiée

L'Agence nationale du sport (ANS), prend sa source dans le rapport sur "la nouvelle gouvernance du sport" de Laurence Lefèvre et Patrick Bayeux, remis le 16 octobre 2018 au comité de pilotage régi par le Ministère chargé des Sports. Cette nouvelle instance nationale a pour but de regrouper l'ensemble des contributeurs du monde sportif. L'Agence Nationale du Sport a deux grandes missions, le développement des pratiques physiques et sportives, et l'optimisation de la haute performance à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'ANS est dirigée par un conseil d'administration composé de 4 collèges : le collège des représentants de l'État; le collège des représentants du mouvement sportif; le collège des associations représentant les collectivités territoriales; le collège des représentants du monde économique.

Afin d'optimiser son fonctionnement et son ancrage territorial, l'Agence Nationale du Sport s'est décentralisée au sein de chaque région, inaugurant les Conférences Régionales du Sport (CRdS). Celles-ci ayant le même mode de gouvernance que l'ANS. Elles permettent une optimisation des politiques publiques et des plans engagés par l'État depuis 2019.

De manière opérationnelle, les CRdS ont à charge la rédaction des Projets Sportifs Territoriaux (PST), l'objectif principal de ces documents est d'acter les



actions et les attendus de chaque territoire en matière de développement de la pratique et d'accompagnement à la haute performance.

En plus du fonctionnement général des CRdS, le développement de la pratique et des territoires passe par la création des conférences des financeurs du sport. L'objectif des conférences des financeurs du sport est de valider le financement des projets les plus structurants pour le sport, en accord avec le PST de chaque CRdS.

Le fonctionnement de l'Agence nationale du Sport passe par l'animation de plusieurs commissions, correspondant à ses deux grandes missions. Une première commission est dédiée à la haute performance et au haut-niveau, la seconde au développement des pratiques sportives, notamment à la gestion et l'animation des outils développés pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

À la suite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'Agence Nationale du Sport, opératrice des politiques d'Etat en matière d'activités physiques et sportives, aura une place majeure dans la pérennisation des actions engagées en faveur du développement de ces dernières. Il est donc nécessaire de structurer en son sein une instance permettant d'assurer et suivre l'opérationnalisation des différents dispositifs liés aux JOP afin d'en garantir la pérennisation.

L'ANESTAPS demande donc la création d'un groupe de suivi "Héritage 2024", animé par les équipes de l'ANS et composé de représentants d'organisations (mouvement sportif, collectivités, Etat...) impliquées dans le développement et l'animation des différents dispositifs impulsés ou catalysés par l'accueil des Jeux (SOP, Journées Olympique et Paralympique...).

Ce groupe aura pour mission principale d'assurer la pérennité des différents dispositifs, en cohérence avec les besoins des territoires, grâce à une évaluation de ces derniers et une coordination nationale et territoriale.

À l'instar du groupe de suivi "Développement des pratiques", il est essentiel d'associer des représentants de la jeunesse aux travaux du groupe "Héritage 2024".

Dans cette continuité, il est important de laisser au ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques sa place en tant que ministère de plein exercice. En effet, la mission "Sport" au sein des différents gouvernements a souvent été baladée de ministère en ministère. Ce manque d'autonomie a un impact important sur le développement du sport en France. Alors que la France accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, et candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver en 2030, accorder au ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques son indépendance, en conservant son statut de ministère de plein exercice, permettra d'une part d'assurer la mise en place de l'héritage des Jeux



Olympiques et Paralympique, mais aussi de pérenniser les efforts entamés en termes des pratiques pour toutes et tous.

- La mise en place d'un groupe de suivi "Héritage 2024" animé par l'ANS et associant les organisations impliquées dans les dispositifs liés aux JOP
- La présence de représentants de la jeunesse au sein de ce groupe à travers l'ANESTAPS
- La pérennisation du Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques en tant que ministère de plein exercice



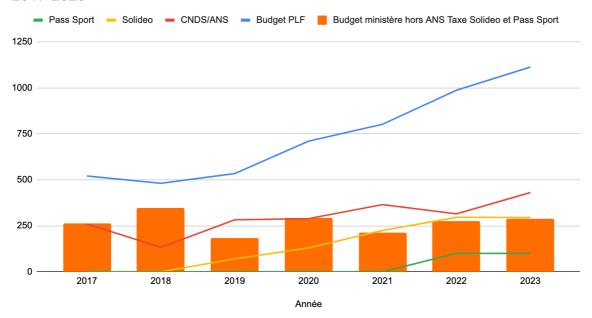
# B. Un financement à la hauteur d'une nation sportive

# Santé financière des acteurs du sport

# Budget de l'Etat pour le sport

A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques et afin de "faire de la France une nation sportive", les budgets alloués pour la mission "sport, jeunesse et vie associative" (programme 350/219/163) sont en croissance continue depuis 2018.

# Evolution des budgets de la mission "Sport, Jeunesse et Vie Associative" 2017-2023





Cette augmentation pourrait refléter une ambition forte de développement du sport en France par le gouvernement. Cependant, les différents programmes constituant les projets de loi de finances (PLF) mettent en valeur dans un premier temps une forte participation de l'Etat dans le développement des structures et des équipements sportifs nécessaires à la bonne tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'enveloppe à destination de la Solideo représente ainsi une part non négligeable des crédits attribués au MSJOP depuis 2019.

Ce faisant, une fois que les Jeux Olympiques et Paralympiques auront eu lieu, afin de garantir la pérennité de l'héritage, qui constitue la pierre angulaire de Paris 2024, il est impératif que ces fonds soient préservés et affectés en partie à l'Agence Nationale du Sport, qui deviendra le principal gestionnaire et opérateur de l'héritage des Jeux. Cette nouvelle enveloppe permettra d'abreuver l'ensemble des programmes issus de l'héritage de Paris 2024 (Terre de Jeux, 30 minutes d'APQ, Génération 2024, SOP...), et plus largement de contribuer au développement des pratiques pour tous.

L'augmentation des crédits prévus par les PLF à partir de 2021 s'explique également par la création du Pass'Sport, dont l'enveloppe représente jusqu'à 10% du budget total de la mission "Sport, Jeunesse et Vie Associative". Ce dispositif, bien que nécessaire, ne doit pas constituer la seule réponse à l'enjeu du développement de la pratique d'activité physique et sportive pour tous. Pour autant, une redirection d'une partie des crédits alloués à la Solideo à l'issue des JOP permettrait une nécessaire ouverture du dispositif à un public plus large.

Le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques, en tant que ministère de plein exercice, s'est vu doté en 2023 d'un financement record, passant la barre du milliard d'euros. Dans ce sens, le maintien du MSJOP comme ministère de plein exercice devra s'accompagner d'un maintien du budget de la mission "sport, jeunesse et vie associative" au-dessus du milliard d'euros à la suite des JOP.

Cette nation sportive ne peut se construire uniquement autour des engagements du tissu associatif, bien que primordial, pour promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives et former les futurs champions. C'est pourquoi le financement du sport en France doit venir consolider la structuration du monde sportif, à travers la généralisation des dispositifs dédiés, le développement d'équipements sportifs adéquats, et la valorisation des acteurs engagés pour le sport français.

- La redirection de l'enveloppe dédiée à la Solideo vers l'ANS et le dispositif Pass'Sport à l'issue des JOP
- Le maintien du budget du MSJOP au-dessus du milliard d'euros



# Impact 2024

Créé en 2019, le fond de dotation Paris 2024 se donne pour objectif de "soutenir et de renforcer le rôle social du sport" (Paris 2024, 2023) par un apport financier annuel entre 10 000 euros et 200 000 euros sous la forme d'un appel à projets. Cet accompagnement qu'offre le fond Impact 2024 aux structures qui mesurent, valorisent, décuplent l'impact social du sport est indéniable tant bien pour la réalisation de projets mais aussi pour leur développement.

La question de l'héritage en devient alors plus qu'importante, car cet outil a permis le développement de grands nombres de projets et a réussi à faire ses preuves. Aujourd'hui, la gouvernance du fond est alignée sur celle du conseil d'administration de Paris 2024, ainsi qu'un comité de sélection. La question de la future gouvernance est déjà en cours et est centrale. Cette dernière doit permettre une gouvernance partagée entre les différents contributeurs et les acteurs du monde sportif afin d'assurer un maintien de l'accompagnement financier, humain et une valorisation médiatique. Pour se faire, le fond de dotation doit faire évoluer son fonctionnement, en y intégrant plus de parties prenantes. Il est important que ce fond de dotation fasse perdurer l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en restant orienté vers l'impact social du sport.

L'héritage de ce fond ne saurait se dispenser d'une diversification des contributeurs, permettant de faire perdurer les moyens alloués à l'impact social du sport. Il est en ce sens nécessaire d'élargir les statuts concernant les contributeurs financiers.

En complément, un travail doit être mené pour montrer aux partenaires l'intérêt de soutenir les projets socio-sportifs autours des thématiques actuellement financées :

- Le sport pour la santé et le bien-être
- Le sport pour l'éducation et la citoyenneté
- Le sport pour l'inclusion, la solidarité et l'égalité
- Le sport pour l'environnement et le climat

- Une gouvernance partagée du fond de dotation entre les contributeurs et acteurs du monde sportif
- Une augmentation et une diversification des contributeurs au fond



# Financement de la recherche

En perspective des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le MESR et le MSJOP ont développé un programme prioritaire de recherche (PPR) pour la haute performance sportive. Dans ce cadre, ils ont lancé un appel à projet "Sport de Très Haute Performance (STHP)", avec un fond de 20 millions d'euros. Cet argent a été destiné aux projets de recherche pluridisciplinaire dans le domaine de la performance sportive. L'objectif second est d'associer les laboratoires de recherche avec les fédérations sportives afin que les meilleurs athlètes olympiques et paralympiques français puissent atteindre la plus haute performance aux Jeux en 2024.

Cette action, louable et bénéfique pour la recherche, ne doit pas demeurer comme un coup de communication autour de Paris 2024, mais doit permettre de redonner une vitesse à la recherche en France, et notamment la recherche pluridisciplinaire, que l'on retrouve très souvent dans les laboratoires qui travaillent autour du sport. C'est d'ailleurs une précision faite dans le dossier de presse France 2024 qui précise que le but du PPR est d'accroître "la recherche translationnelle au profit des performances des athlètes français en 2024 et après", le terme "après" signifiant que les engagements et financements doivent perdurer.

L'ensemble de ces mesures est piloté par le groupement de recherche "sport et activité physique" créé par le CNRS en 2019, en lien avec les Agences nationales de la recherche et du Sport et les ministères de l'Enseignement supérieur et des Sports. Celui-ci permet de conserver le lien entre les différentes structures scientifiques (Universités, composantes STAPS, INSERM, INSEP, CNRS...) et ainsi de développer et financer des sujets de recherche innovants et permettant de construire un meilleur avenir.

Aujourd'hui et demain, les performances sportives et parasportives ne peuvent se passer de la recherche, et cela au-delà même d'une perspective de performance.

En effet, la recherche en STAPS c'est aussi le sport-santé, le sport et l'environnement, le vieillissement, le handicap mais également l'analyse de nos politiques publiques nationales ou territoriales ou encore l'histoire et la sociologie du sport. Autant de thématiques qui placent le sport au centre des intérêts publics et justifient l'augmentation des moyens. Cette augmentation de moyens ne doit pas s'effectuer seulement autour d'appels à projets de grande ampleur.

En effet, les appels à projets ne favorisent que des projets de grande envergure avec des résultats à court terme. Toutes les recherches fondamentales ou les projets de tailles moyennes se verront alors défavorisés ; le manque de moyens pérennes alloués aux laboratoires en sera la cause.



Plus de moyens et une meilleure articulation entre la recherche et le mouvement sportif signifie donc plus ou un meilleur matériel, des recherches facilitées, mais également plus de places disponibles pour des stages de licences 3, de masters 1 et 2. Ces stages pourront alors permettre à l'étudiant de se rapprocher du mouvement sportif, de son laboratoire, tout en contribuant à ses propres études. C'est en permettant aux jeunes en formations initiales de découvrir la recherche que la recherche en France pourra redorer son blason et que des innovations pourront faire avancer les différentes thématiques autour du sport.

Toujours dans une thématique de recherche, l'optique de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 a permis le développement du projet de recherche "Nouveau Garches", connu désormais sous le nom de "ISPC Synergies". Cette association est la structure de préfiguration du futur Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC). Les objectifs sont fixés autour du développement, de la promotion mais surtout des financements relatifs aux activités de formation, rééducation et réadaptation, détection, entraînement du futur, notamment en termes de parasport.

Ce centre ne saurait se développer et se pérenniser sans intégrer les composantes et étudiants STAPS.

- Un meilleur financement des laboratoires travaillant autour de la thématique du sport et le développement des synergies avec le mouvement sportif
- La pérennisation du groupement de recherche "sport et activité physique"
- Le développement de l'offre de stages en laboratoires pour les étudiants
- Le maintien du projet ISPC et la possibilité de stages pour des étudiants
   APAS ou IFAP



# Infrastructures et équipements

# Plan "5000 terrains de sport"

Annoncé le 14 octobre 2021, le plan "5000 terrains de sport" piloté par l'Agence nationale du Sport a pour objectif d'accompagner le développement de 5000 équipements sportifs de proximité. Le budget total alloué à ce plan est de 200 millions d'euros sur la période 2022/2024, réparti sur deux volets : national et territorial. Les porteurs de projet éligibles sont les collectivités territoriales et les associations sportives. La première phase d'appel à projets s'est terminée le 30 septembre 2022, la deuxième phase se termine le 30 septembre 2023 et la dernière le 30 septembre 2024.

En 2022, au total, sur les deux volets, ce sont 857 dossiers qui ont été retenus pour près de 1400 équipements représentant 53 millions d'euros. Les équipements les plus financés sont les plateaux multisports, les espaces de fitness, les pumptracks, les skateparks, les pistes de padel et les terrains de basket 3\*3 mais on recense plus de 40 types d'équipements de proximité différents financés.

Ce plan doit se poursuivre et s'accélérer afin d'atteindre les objectifs annoncés. À l'issue des JOP, les moyens alloués aux équipements sportifs ne doivent pas subitement disparaître. En effet, les réalités et besoins des territoires vont bien au-delà du chiffre de 5000. Les conditions climatiques et sociales obligent les collectivités et associations à s'accommoder et cela ne peut se passer d'une adaptation matérielle et environnementale. Ainsi, le plan 5000 équipements doit être reconduit, en y ajoutant une approche thématique précise selon les phases de l'appel à projets. Par exemple, ce plan pourrait favoriser les équipements sportifs accessibles aux personnes en situation de handicap, permettant de remettre en état et aux normes un bon nombre d'équipements sportifs de proximité.

# L'ANESTAPS demande:

• La reconduction du plan 5000 équipements, au delà de 2024, en favorisant une approche thématique

# Plan "Cours d'écoles actives et sportives"

Le 08 juin 2023, une note de cadrage de l'ANS présente le fonctionnement d'un fond doté d'un million d'euros en 2023, s'adressant aux collectivités territoriales labellisées Terre de Jeux 2024 / Action Cœur de Ville / Ville active et sportive, propriétaires des établissements scolaires du 1er degré, pour le financement de tracés ludiques et sportifs qui promeuvent une pratique mixte au sein de 200 cours et espaces de récréation.



Ce plan, dont les objectifs sont louables, ne peut se limiter à 200 établissements et se contenter du premier degré. Les collèges, lycées et universités devraient pouvoir bénéficier d'une adaptation de leur environnement, facilitant l'activité physique et luttant ainsi contre la sédentarité.

Ainsi, le budget alloué au plan "Cours d'écoles actives et sportives" doit progressivement augmenter afin de bénéficier au plus d'établissements possibles.

# L'ANESTAPS demande :

L'élargissement du plan "Cours d'école actives et sportives" aux collèges,
 lycées et universités et l'augmentation du budget alloué



# **Annexe**

| Tableau de l'évolution des financements de la mission "Sport, jeunesse et vie<br>associative" |  |                                 |                                |            |  |  |
|---|--|---------------------------------|--------------------------------|------------|--|--|
| Année   | Budget<br>mission "Sport,<br>jeunesse et vie<br>associative" | Crédits<br>accordés<br>CNDS/ANS | Crédits<br>accordés<br>Solideo | Pass'βporτ | Budget<br>ministère hors<br>ANS, Taxe,<br>Solideo et Pass<br>Sport |  |
| 2017  | 521M   | 260M                            | /                              | /          | 261M   |  |
| 2018  | 481M   | 133M                            | /                              | /          | 348M   |  |
| 2019  | 534M   | 282,6M                          | 70M                            | /          | 181,4M   |  |
| 2020  | 710,42M  | 289M                            | 130M                           | /          | 291,42M  |  |
| 2021  | 802M   | 365M                            | 225M                           | /          | 212M   |  |
| 2022  | 987M   | 315M                            | 296M                           | 100M       | 276M   |  |
| 2023  | 1113M  | 430,8M                          | 295M                           | 100M       | 287,2M   |  |

21



# AFFAIRES SPORTIVES

affaires.sportives@anestaps.org

2022-2023

